



LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 mai 2023

(Article L.2121.25 du Code général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt-trois, le 30 mai à 20H00, le Conseil municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est assemblé salle de la Gilquinière sous la présidence de Mme Monique DRAGHI, Doyenne du Conseil municipal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. MARCHAU, Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, Mme MARTIN, M. BARRIERE, Mme PANZANI, M. FABBRO, Maires-Adjoints,

M. DUCHESNE, Mme CHABRILLAT, M. MARAIS, M. LUTIER, M. SCHILTZ, Mme DORLAND, M. RANDOING, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, Mme LE POULAIN, M. TURCHI, M. DUGAST, Mme DESSAILLY, M. HADDAD, Mme DRAGHI, M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. A FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. WALTER, représenté par M. BARRIERE, Maire-adjoint,
Mme LEQUEUX, représentée par M. DUCHESNE, Conseiller municipal,
Mme BOUVIER, représentée par Mme LE POULAIN, Conseillère municipale,
Mme GAUDRY, représentée par Mme CASTAINGS, Maire-adjoint,

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

ÉTAIT ABSENT :

M. DIDRY, Conseiller municipal

Conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le nombre de conseillers municipaux en exercice présents à la séance étant supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

M. T. TURCHI a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a acceptée.

Le conseil municipal a procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour et les a adoptés dans les conditions suivantes :

Délibération 30/2023 – ELECTION DU MAIRE

→ **MONSIEUR OLIVIER MARCHAU AYANT OBTENU LA MAJORITE ABSOLUE DES SUFFRAES EXPRIMES EST PROCLAME MAIRE**

Délibération 31/2023 – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

→ **A LA MAJORITE PAR 26 VOIX POUR**

6 voix contre : M. BLOTTIERE, Mme. BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE

Délibération 32/2023 – ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

PROCLAME l'élection des adjoints au Maire et les déclare immédiatement installés dans leurs fonctions.

DECLARE élus en tant que Maires-adjoints dans l'ordre du tableau suivant : 1^{ère} adjointe : Laurence Castaings ; 2^{ème} adjoint : Vincent Gallet ; 3^{ème} adjointe : Sylvie Panzani ; 4^{ème} adjoint : Franck Barrière ; 5^{ème} adjointe : Hélène Lequeux ; 6^{ème} adjoint : Nathan Fabbro ; 7^{ème} adjointe : Christiane Martin ; 8^{ème} adjoint : Brice Walter

**Délibération 33/2023 – FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 34/2023- DELEGATIONS PERMANENTES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

→ ADOPTION A LA MAJORITE PAR 26 VOIX POUR

6 voix contre : M. BLOTTIERE, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL,
M. M. LEGOUGE

Affiché et publié le

02 JUN 2023



Olivier MARCHAU
Maire d'Épinay-sur-Orge